



Dominique Briquel (dir.)

Écriture et transmission des savoirs de l'Antiquité à nos jours

Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques

Le « savoir-être » noble : étude sur les facteurs et les modalités de transmission d'un savoir valorisé de part et d'autre des Alpes au Moyen Âge

Florentin Briffaz

DOI : 10.4000/books.cths.8176

Éditeur : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques

Lieu d'édition : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques

Année d'édition : 2020

Date de mise en ligne : 21 janvier 2020

Collection : Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques

ISBN électronique : 9782735508969



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

BRIFFAZ, Florentin. *Le « savoir-être » noble : étude sur les facteurs et les modalités de transmission d'un savoir valorisé de part et d'autre des Alpes au Moyen Âge* In : *Écriture et transmission des savoirs de l'Antiquité à nos jours* [en ligne]. Paris : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2020 (généré le 20 novembre 2020). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/cths/8176>>. ISBN : 9782735508969. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.cths.8176>.

Ce document a été généré automatiquement le 20 novembre 2020.

Le « savoir-être » noble : étude sur les facteurs et les modalités de transmission d'un savoir valorisé de part et d'autre des Alpes au Moyen Âge

Florentin Briffaz

- 1 La scène se déroule en 1361 à la cour du comte de Savoie. Un scribe doit mettre au propre un compte de châtelainie. Chemin faisant, recopiant les différents items, il en vient à la rubrique de la dîme de Saint-Gervais. Il commence par transcrire soigneusement le texte expliquant que ladite ferme a été perçue pour les années 1358, 1359 et 1360 par le châtelain de Montjoie en personne, Jean de Fillinges, et renvoie ainsi au compte de cet autre officier. Mais, parti trop vite en besogne, le scribe a oublié de préciser plus en avant la qualité sociale de Jean de Fillinges, pourtant déjà titulaire de l'avant-nom de *dominus*. Il insère alors dans le texte, entre le nom de l'officier et le détail de sa fonction (*castellanus montisgaudii*) le qualificatif de *miles*, parure éminemment nobiliaire¹.
- 2 S'il faut bien entendu ne pas surinterpréter le souci de détail de ce scribe et si les qualificatifs nobiliaires sont parfois précisés au cours du texte, l'épisode est cependant révélateur d'un certain état d'esprit et d'une forme de valorisation d'une condition nobiliaire, et ce, même dans les actes de la pratique (ici la comptabilité), documents que l'on aurait pu croire assez neutres en la matière. C'est de toute évidence une forme de « savoir-être » noble dont ces textes cherchent à louer les vertus.
- 3 En effet, à l'occasion du 143^e congrès du CTHS, l'accent a été mis sur la transmission des savoirs, par-delà leur grande diversité, et particulièrement sur les différents agents de diffusion mais également sur les références qui peuvent sous-tendre ces processus. Or, cet article a pour but d'identifier les conditions et les éléments de transmission de ce que l'on peut appréhender comme étant un véritable « savoir-être noble » en prenant

en particulier pour cadre d'étude la principauté médiévale savoyarde, vaste entité politique établie de part et d'autre des Alpes. De fait, la noblesse est un champ de recherches à la fois fécond et complexe, ne serait-ce que parce qu'elle intègre des catégories très diverses qui sont à certains moments unies par l'émulation dans le service au prince. Le « savoir-être » noble, à différentes échelles, devient un objet d'imitation et le prince lui-même, noble prééminent, devient un modèle par sa conduite.

- 4 De surcroît, il convient de se départir d'une lecture trop déterministe et téléologique. Cependant, le corpus savoyard est riche d'une myriade de documents issus de la comptabilité domaniale. Or, cette matière pragmatique, au détour de quelques formules administratives, peut révéler un certain discours valorisant l'état nobiliaire. Le « savoir-être » noble, que l'on retrouve plus ou moins fortement pensé, théorisé, codifié dans d'autres sources comme les chroniques de cour ou certains actes normatifs émanant de la chancellerie princière, devient alors un savoir culturel et politique de préséance sociale. Ainsi, la réflexion proposée ici vise à repérer ces références et ces canaux de diffusion par une approche plurielle et multiscalaire. Des processus d'imitation peuvent d'ailleurs être repérés à différents niveaux, tant sur le plan des comportements sociaux que des choix architecturaux et l'on peut de fait identifier une forme de « savoir-vivre » noble qui est intimement associée au « savoir-être » noble comme les travaux des archéologues ont pu le montrer.
- 5 Notre étude s'organisera en trois temps. Dans un premier temps, nous tenterons de brosser un panorama des noblesses savoyardes. Nous insisterons sur le fait que la noblesse puise en réalité à différentes sources et que les trajectoires sociales, politiques et économiques des lignages sont variées. Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons à la documentation écrite savoyarde en montrant comment celle-ci est en réalité un passeur d'un véritable « savoir-être » noble. Nous prendrons pour champ de recherches aussi bien les chroniques savoyardes médiévales, véritables vectrices d'un idéal nobiliaire, à l'image de la chronique de Cabaret², que les sources issues de la comptabilité dont les travaux pionniers de Christian Guilleré ou de Jean-Louis Gaulin³ ont mis en évidence toute la richesse. Dans un dernier temps, nous étudierons la question du « savoir-vivre » noble, sorte de double du « savoir-être noble » au prisme d'une réflexion portant sur les constructions architecturales comme support de l'expression nobiliaire, réelle ou espérée, mais également sur la tenue de l'hôtel seigneurial et sur les processus polymorphes d'imitation princière, mis en évidence en particulier par les travaux d'Élisabeth Sirot.

L'horizon nobiliaire : pour un panorama des noblesses savoyardes

Les nobles et le territoire savoyard

- 6 Précisons tout d'abord brièvement le cadre de l'étude. La principauté médiévale savoyarde s'étend de part et d'autre des Alpes. Elle comprend des espaces variés gagnés par mariage et héritage, comme la Bresse en 1272, par achat (le comté de Genève en 1401) ou par conquête (la terre de Gex par exemple en 1353). À son apogée, elle s'étire ainsi de la Saône à la plaine du Pô et de Fribourg à Nice. La politique de contrôle des principaux cols (en particulier le Grand Saint-Bernard et le Mont-Cenis), axes de

passage de nombreux flux commerciaux, est une constante chez les Savoie, véritables « portiers des Alpes ». D'après les estimations de Bernard Demotz, en 1416, date de l'érection de la Savoie en duché pour Amédée VIII, véritable moment d'apogée, la principauté s'étend sur quelque 45 000 km² et le domaine direct comprend 175 châtelainies⁴. Dans l'arc alpin occidental, la Savoie n'est pourtant pas la seule entité qui entre en jeu. Il faut signaler ici notamment la rivalité historique avec une autre principauté, à savoir le Dauphiné⁵, transféré à la France en 1349.

- 7 Pour beaucoup d'entre eux, les nobles savoyards sont confrontés à un environnement montagnard. La montagne est à la fois un horizon culturel et un territoire particulier pensé comme tel dont la toponymie s'empare. De nobles lignages peuvent ainsi être établis en de moyennes et hautes vallées ou tout simplement en des cols, à l'instar de la famille noble de Bénévix, au col des Gets, point de contact entre le Faucigny et le Chablais. La pente et la verticalité apparaissent alors comme un horizon quotidien et le fruit des alpages demeure l'un des enjeux essentiels⁶.
- 8 L'espace traversé quotidiennement et parcouru mentalement par les noblesses savoyardes est somme toute largement rural. Néanmoins, plusieurs lignages évoluent dans un contexte spécifiquement urbain, même s'il n'est de réseau urbain fortement développé en Savoie. Au milieu du xv^e siècle, Chambéry, qui devient progressivement la capitale de l'État savoyard, ne compte elle-même que 4 000 à 5 000 habitants mais peut drainer quelques individus souhaitant s'attirer les bonnes grâces d'un prince qui y réside de temps en temps. Toutefois, ce dernier, sorte de *primus inter pares*, demeure itinérant et les nobles attachés à son service se doivent de le suivre dans son nomadisme châtelain ou dans ses campagnes militaires.

Des sources plurielles de noblesse

- 9 Comment alors saisir ces noblesses savoyardes ? La réalité est fort complexe. La noblesse est d'abord une réputation, une reconnaissance sociale. Est noble celui qui est reconnu comme tel⁷. Point de lettre de noblesse avant que l'obtention de la dignité ducale en 1416⁸ ne vienne institutionnaliser un fait, une prééminence sociale. Dans la documentation savoyarde, on observe toute une série de dispositifs langagiers visant à mettre en évidence différents marqueurs relevant de la noblesse et de ses différents visages : *miles* (chevalier), *domicellus* (damoiseau), *scutiffier* (écuyer), *nobilis vir* (noble homme) émaillent notamment les textes tout en recoupant des réalités fort diverses suivant le contexte documentaire. Au xiv^e siècle, si l'on songe au principat d'Amédée VI dit le Comte Vert, célèbre pour sa croisade contre les Turcs en 1366-1367, les vertus chevaleresques sont toujours autant valorisées comme étant partie intégrante du savoir-être noble. Et la création d'un ordre de chevalerie comme l'ordre du Collier, réactivé en 1383, s'inscrit dans cette logique⁹.
- 10 Il faut de même rappeler que la particule ne fait bien entendu pas le noble au Moyen Âge. L'association avec un lieu éponyme n'est pas non plus systématique, car toute noblesse n'est pas d'origine seigneuriale et ne doit pas son nom par exemple à la détention ancestrale d'un château. L'exemple de la famille noble des Martin à Sallanches, dans le moyen Faucigny est explicite. Ici, point de possession castrale dont elle ait tiré son nom. Les Martin se distinguent uniquement dans les textes par des qualificatifs renvoyant à une condition nobiliaire. De façon plus décisive et plus coutumière, ils occupent une forme de préséance à Sallanches, avec d'autres familles

nobles, en vertu de certains droits détenus depuis un temps ancien (*antiquitus*) et jadis en alleu, comme pour la ferme des fours de Sallanches¹⁰. On les retrouve fortement ancrés dans le mandement, et ce, bien avant que le Faucigny ne devienne savoyard en 1355. Au xv^e siècle, ils tiennent toujours le haut du pavé et contribuent à l'émulation entre lignages aristocratiques lors des donations à la collégiale ou lors des banquets funéraires¹¹.

Un patchwork de lignages

- 11 En définitive, il ressort du tableau des noblesses savoyardes plusieurs contrastes : certains lignages demeurent de faible envergure tandis que d'autres ont de solides assises territoriales et politiques. Des familles peuvent constituer un véritable réseau de fidélités, avant même l'arrivée des Savoie. Par exemple, la famille de Lucinge, branche des anciens sires de Faucigny, ramifiés à l'envi, est solidement implantée dans le Faucigny. Quand le comte de Savoie prend possession de la région, non sans difficultés, il doit compter avec le prestige des Lucinge. La nomination de plusieurs d'entre eux à des postes de châtelains dans la région, comme Humbert de Lucinge à Bonneville dès le 2 juin 1361¹², s'inscrit dans cette logique de maintien des potentats locaux, nécessaire à l'acceptation du prince dans la région.
- 12 Le service princier est de fait l'occasion pour certains grands lignages de se placer au plus près du prince, en se faisant les chantres de la fidélité au seigneur éminent tout en gardant de solides assises territoriales. Les Challant par exemple, véritables maîtres du Val d'Aoste, ne serait-ce que par la densité du réseau castral qu'ils ont bâti dans la région et par l'accumulation de charges, n'hésitent pas à jouer les premiers rôles à la cour de Savoie. L'étude de la comptabilité domaniale des années 1350-1370, fait souvent état de la présence à Chambéry d'Aymon de Challant, seigneur de Fénis et d'Aymaville qui, paré de tous ses titres seigneuriaux et nobiliaires, travaille comme auditeur des comptes¹³.
- 13 Le service princier est alors une occasion réelle de mise en avant pour certains lignages importants, à la fois pour les chefs de famille (parfois crédateurs du prince, ils sont alors remboursés en étant nommés châtelains ou en obtenant l'inféodation d'une châtelainie) et pour les nombreux cadets qui peuvent trouver en l'espèce une échappatoire. Les trajectoires nobiliaires sont donc variées. Le service princier peut être le vecteur d'une ascension sociale pour de petits lignages qui sont vus comme d'autant moins dangereux par le comte de Savoie. Gardons-nous d'avoir une vision univoque du groupe nobiliaire savoyard. Certains sont certes nobles, mais ne possèdent qu'une petite demeure se distinguant mal du paysage environnant et que quelques droits éminents sur certaines productions, certains produits d'alpages.

Des écrits vecteurs d'un savoir-être noble

Les chroniques savoyardes, passeurs d'un idéal nobiliaire

- 14 Il convient de faire une place toute particulière à la chronique dite de Cabaret, véritable matrice de toutes les chroniques princières savoyardes. Celle-ci fut rédigée vers 1419, à la demande du duc de Savoie Amédée VIII, par Jean d'Orville, dit Cabaret, un spécialiste de l'écrit que l'on voit œuvrer dix ans plus tard pour Louis II de Bourbon. La chronique

de Cabaret est de fait un miroir fort intéressant des préoccupations du prince et de sa cour. Ainsi, Amédée VIII, tout juste élevé au rang de duc, commande à Cabaret la geste de sa famille, selon une logique discursive et narrative qui tient de la chronologie dynastique depuis le mythique ancêtre Bérold le Saxon, neveu de l'empereur Otton III. Assurément, c'est un véritable « savoir-être » noble idéalisé que met en scène le chroniqueur, que ce soit dans le récit grandiloquent de la marche du prince (quitte à travestir quelque peu la vérité historique ou à passer sous silence quelques épisodes moins glorieux¹⁴) ou dans la narration des faits et gestes des nobles luttant aux côtés des comtes de Savoie successifs.

- 15 En réalité, le chroniqueur s'intéresse essentiellement aux batailles. C'est là un idéal princier et nobiliaire marqué par la valeur guerrière et, plus encore, chevaleresque. Si Azincourt constitue en 1415 le linceul de « la fine fleur de la chevalerie française », la Savoie d'Amédée VIII et de Cabaret reste bercée à la même époque par les exploits militaires des ancêtres du nouveau duc. En somme, le chroniqueur livre une histoire faite de bruits et de fureurs à un prince qui n'est pourtant que peu versé dans le métier des armes. Les faits racontés, certes, sont antérieurs au principat d'Amédée VIII, mais c'est bien la veine chevaleresque qui est valorisée. Il suffit de lire les quelques lignes consacrées au Comte Rouge, le nouvel Hannibal, lors de la traversée des montagnes (le col du Galibier tout spécialement) pour rapidement rejoindre Nice en 1388¹⁵.
- 16 Plus encore, le savoir-être noble transmis dans cette chronique est celui d'une forme d'obéissance au prince et de hiérarchie féodale (certains nobles combattants peuvent lever bannière). Cabaret insiste sur le devoir du vassal noble de participer aux campagnes de son seigneur en venant avec le plus de gens d'armes possible. À l'instar de la campagne contre les Visconti de 1372-1375, le chroniqueur insiste sur le mandement du comte comme étant un moment clé de l'éthique nobiliaire, à la fois parce que c'est une revue d'effectifs, une mise en ordre de bataille et surtout une mise en scène d'une noblesse attentive au service armé qu'elle doit, sinon à son seigneur direct pour certains, du moins à son seigneur princier éminent pour la majorité¹⁶.
- 17 Ensuite, les chroniques peuvent émaner certes du pouvoir princier, mais également de lignages aristocratiques inférieurs soucieux de suivre l'exemple du suzerain et de cultiver un état nobiliaire. Dans l'espace savoyard médiéval, il n'existe, en l'état actuel des connaissances, qu'une chronique de ce type qui relève d'un milieu non princier, à savoir la *chronique* de la Maison de Challant, scrupuleusement étudiée et commentée par Guido Castelnuovo¹⁷.
- 18 Le mode de narration propre à ces chroniques de cour devient véritablement un mode de transmission des valeurs nobiliaires particulièrement prisé qui influence d'une certaine façon certains actes de la pratique. Par exemple, l'incipit d'un cartulaire du sire de Thoire-Villars commencé en 1373 (et copié vers 1423-1428 pour le duc de Savoie) révèle l'horizon culturel nobiliaire. Il se présente sous la forme d'un prologue narratif les grands faits de l'année de début de rédaction du cartulaire, de manière à situer le principat d'Humbert VII de Thoire-Villars. Or, le scribe présente un seigneur noble dans son époque, mais en empruntant à la matière des chroniques leurs préoccupations et leur rythme de narration. Il y a là une certaine part de grandiloquence qui n'est pas sans rappeler les batailles de la guerre de Cent ans que conte Froissart. L'incipit du cartulaire mentionne notamment les chevauchées de Du Guesclin en Gascogne comme faisant partie, à côté des références classiques de datation (année de pontificat, de

règne, de principat) des grands événements d'actualité qu'il convient de transcrire et qui font partie de l'arrière-plan culturel des Thoire-Villars¹⁸.

La comptabilité savoyarde, support de la préséance sociale nobiliaire ?

- 19 Les actes de la pratique, spécialement la comptabilité, sont à première vue des sources relativement neutres. Pourtant, ce sont également des sources vectrices d'une certaine forme d'idéologie nobiliaire. À la façon des listes de souscription, les qualités nobiliaires dans toute leur mouvance sont précisées dans les différentes rubriques ou dans les actes recopiés en guise de justificatifs. Bien entendu, il convient de prendre en compte le contexte de production et de ne pas avoir une lecture trop déterministe. De fait, c'est le prince, noble prééminent par excellence, qui est le destinataire en dernier lieu de toute cette littérature administrative. La noblesse demeure l'horizon de référence. Mais en même temps, le monde des officiers qui sert le prince et qui produit cette foison de documents n'est pas uniquement nobiliaire. Une pesée générale indique une forte présence de nobles parmi les officiers savoyards, à commencer par les châtelains. Pour une vision d'ensemble, à partir du XIII^e siècle, Bernard Demotz donne une fourchette entre 70 et 90 %, et ce, pour les châtelains comme pour les baillis¹⁹.
- 20 Ainsi, mettre en évidence la qualité nobiliaire de certains officiers ou de certains personnages n'est pas anodin, surtout quand l'on sait que certains officiers ne le sont pas. Le rang nobiliaire est un leitmotiv dans le discours de la comptabilité. Les scribes, mettant au net les documents, essaient d'indiquer cette forme de prééminence sociale. Car le noble est celui qui se distingue, ici par un avant-nom prestigieux, un titre également qu'il peut porter en vertu de l'hérédité, d'une alliance fructueuse ou de l'acquisition d'un fief. Les officiers eux-mêmes, à commencer par les châtelains, sont confrontés à l'horizon nobiliaire. Dans la Savoie médiévale, le châtelain détient une fonction militaire, judiciaire et financière. Au sein de cette triade grossièrement broyée, l'aspect bellique n'est pas un des moindres. Le châtelain se doit de faire la guerre pour le seigneur et de rassembler des hommes pour, d'abord défendre la place dont il a la garde, puis suivre le seigneur dans des campagnes parfois fort lointaines. Or, la guerre est une prérogative typiquement nobiliaire et les grands feudataires bannerets comme de petits nobles châtelains issus de lignages obscurs se doivent de répondre à l'appel du comte. C'est ainsi qu'un Jean de Fillinges, noble sans grande envergure occupant la fonction de châtelain de Montjoie de 1358 à 1363 participe à la croisade du Comte Vert.
- 21 Mais cette distinction à laquelle semble souscrire le discours comptable est à double tranchant. D'un côté, être noble implique un savoir être qui, de façon plus ou moins implicite, est à la base d'une notabilité et d'une forme de préséance. D'un autre côté, il est des risques d'avilissement et de dérogation qui guettent le noble. Quand, dans la rubrique des peines (*banna concordata* ou *banna condempnata*) infligées par le châtelain en vertu de l'exercice de la justice, au milieu d'une longue liste de vilains perpétrant quelque forfait mineur, on retrouve des nobles, bien identifiés comme tels, attirant l'attention sur eux en étant impliqués dans des rixes de village²⁰, il n'est pas sûr que l'état social de l'impétrant en sorte grandi. De fait, la comptabilité met en évidence la qualité sociale du condamné, en vue certes d'un appel éventuel, mais également en vertu sans doute de cette forme de pénétration du discours nobiliaire ambiant.

Réalités ou chimères au miroir du train de vie : le « savoir-vivre » noble, autre versant du « savoir-être » noble

Inscrire son rang dans la pierre : la demeure comme matrice de l'expression nobiliaire

- 22 En dépit de sa viscosité, la noblesse n'en demeure pas moins un modèle à imiter, en particulier sur le plan architectural. S'il n'est pas toujours aisé de distinguer la maison noble dans les textes (parfois simplement qualifiée de *domus* ou de *domus fortis* mais, comme le montrent les travaux d'Élisabeth Sirot, une simple « maison forte » dans les textes peut s'avérer beaucoup plus imposante que certains édifices qualifiés de « châteaux »²¹), l'étude du bâti permet de repérer certains points.
- 23 Plusieurs éléments stylistiques et fonctionnels sont des marqueurs du « savoir-vivre » noble. Les tourelles en particulier peuvent émailler la demeure et signifier une certaine ostentation. C'est ainsi que Sallanches concentre au bas Moyen Âge nombre de familles nobles et de maisons fortes, déjà mentionnées dans l'enquête delphinale de 1339. En témoigne le « château des Rubins », flanqué d'une haute tour. Son nom provient de la famille des Rubin, figure importante de la vie sallancharde des XIV^e-XV^e siècles en particulier. Les Rubin ne sont pourtant pas nobles à l'époque considérée. Plusieurs sont notaires. Or, le métier qu'ils pratiquent est d'une réelle importance dans la vie locale ; détenteurs d'un savoir écrit, ils se trouvent à la confluence des affaires, ce qui leur donne nécessairement une certaine notabilité. S'ils ne sont pas agrégés à la noblesse de droit, il faut rappeler ici que le notariat en constitue l'antichambre de fait, surtout dans le courant du XV^e siècle.
- 24 D'autres éléments du « savoir-vivre » noble sont à appréhender, à commencer par la décoration murale des demeures²². Dans la Combe de Savoie, la maison forte de Cruet est un exemple célèbre et a donné lieu à toute une série d'études passionnantes²³. Elle conserve un cycle de peintures murales, daté de l'aube du XIV^e siècle et consacré au roman de chevalerie *Girart de Vienne*, œuvre rédigée vers 1180 et mettant en scène la lutte entre Charlemagne et son vassal Girart. La frise, établie de part et d'autre de la cheminée de la grande salle (*aula*), représente ainsi plusieurs épisodes caractéristiques des goûts aristocratiques de l'époque et de la permanence de l'éthique courtoise et de l'idéal chevaleresque vers 1300 : on y voit les pratiques cynégétiques (l'empereur à la chasse), la cérémonie de l'adoubement (Girart est adoubé par l'empereur), la cour du prince (les courtisans assistent au coucher nuptial de Charlemagne), les batailles et luttes armées ou encore le duel judiciaire.
- 25 On saisit bien ainsi la référence chevaleresque en cette charnière des XIII^e-XIV^e siècles qui mâtine encore largement l'horizon culturel des occupants. Un même idéal nobiliaire louant les valeurs du noble *miles* se comparant aux héros des chansons de geste se retrouve à Theys dans le Grésivaudan où un décor peint de la fin du XIII^e siècle transpose en partie le fameux roman de Chrétien de Troyes, *Le conte du Graal* ou *Le roman de Perceval*. Les médaillons, insérés dans un décor géométrique, retracent la jeunesse du héros et ornent à nouveau la salle d'apparat sous le regard central de la cheminée qui polarise l'espace.

Savoir tenir l'hôtel seigneurial

- 26 Le « savoir-vivre » noble passe également par la tenue d'un hôtel soigné. Tout ceci est fonction des ressources et de la position sociale des individus et des lignages. L'hôtel nécessite un ensemble de serviteurs qui suivent le maître dans son itinérance. Vivre noblement, c'est, par le biais d'un réseau dense de familiers, pouvoir notamment s'approvisionner en vêtements luxueux, en mets raffinés, recevoir et tenir une cour animée où les festins sont égayés par la présence de musiciens. Chez les Thoire-Villars par exemple, le vêtir de toute la famille est une préoccupation de tous les jours et on voit dans leur comptabilité l'achat de vêtements provenant des grandes régions drapantes d'Europe, par des circuits commerciaux pas toujours spécifiés, mais sans doute via l'intermédiaire de la plaque tournante lyonnaise. L'hôtel du sire de Thoire-Villars semble relativement important, avec, à noter, une spécialisation pour les ménétriers. Le seigneur n'hésite pas à acheter pour ses propres musiciens des tambours (*beudons*) et à les envoyer à la cour d'autres potentats comme en Savoie. En définitive, c'est là une façon de cultiver l'appartenance au groupe nobiliaire que de vouloir mener grand train. Et si les finances ne peuvent pas toujours suivre, ce sont les intentions qui comptent.
- 27 Vivre noblement, c'est plus encore défendre la part noble, une *sanior pars* qui se voit et qui s'incarne également dans le choix des aliments et de certains gibiers à valeur ajoutée et à fort capital symbolique. Ainsi, quand, le 26 mai 1382, Humbert VII de Thoire-Villars octroie le droit de chasse aux habitants d'Arbent dans la châteltenie afférente et dans la baronnie de Thoire, il se réserve les parties nobles du gibier, à savoir les quatre pattes de l'ours, la hure du sanglier et le sommier du cerf²⁴. Il faut également pouvoir recevoir le prince quand celui-ci est en déplacement. Humbert VI de Thoire-Villars par exemple reçoit à manger le Comte Vert, courant 1368 ou début 1369 et fait venir notamment des anguilles fraîches et salées pour régaler les convives²⁵.

Des processus d'imitation princière

- 28 On repère ainsi, à différentes échelles, une véritable tendance à l'*imitatio principis* en matière de savoir-vivre noble. Élisabeth Sirot a relevé plusieurs marqueurs architecturaux chez la petite aristocratie dans les comtés de Genève et de Savoie²⁶. Elle met en évidence plusieurs modèles, comme l'*aula* du château comtal de Ripaille. Des éléments aristocratiques et seigneuriaux tels que les plafonds, la chapelle privée ou la cheminée se retrouvent aussi bien dans les résidences princières (château des comtes de Genève à Annecy par exemple) que dans des constructions plus modestes de l'aristocratie des comtés. Le réseau castral peut ainsi être la partie émergée de ce discours d'affirmation seigneuriale et nobiliaire. Chez les Thoire-Villars, maîtres d'une large partie de la Dombes et du Bugey, on observe un programme architectural très développé, illustré par l'octogone du donjon de Trévoux qui renvoie à quelques rares précédents de très haute renommée.
- 29 L'étude diplomatique révèle en parallèle un vocabulaire semblable, témoin de cette volonté d'affirmation princière. Ainsi, à la charnière entre le XIV^e et le XV^e siècle, le sire se fait appeler « nostre prince » par plusieurs de ses familiers et de ses officiers²⁷, même si l'on peut considérer que cela relève d'un baroud d'honneur puisque dès 1402 est

cée la nue-propriété de la majorité de ses terres. On le voit donc, le « savoir-vivre » princier est recherché comme étant le *nec plus ultra* du mode de vie nobiliaire. Une forme d'imitation graduelle se remarque également dans la course aux prodigalités manifestée dans les clauses testamentaires. Le « savoir-mourir » est en effet une autre facette de ce « savoir-vivre » noble et répond à des critères sociaux. La mort du prince est l'occasion de cérémonies grandioses, selon une organisation codifiée. Mais les nobles eux-mêmes tendent à affirmer leur rang dans la mort et à imiter le chef de la principauté.

- 30 En définitive, malgré la diversité du groupe aristocratique savoyard qui puise à différentes sources sa légitimité et sa prééminence sociale, le savoir-être noble demeure un horizon d'attente prégnant dans la Savoie tardo-médiévale. Les documents sont certes le reflet d'un contexte de production bien particulier, mais l'on peut repérer des canaux de diffusion d'un certain idéal nobiliaire, à commencer par les chroniques de cour ; le prince étant par essence un modèle excellent de noblesse. Mais, d'une façon plus détournée et à différents degrés, les sources pragmatiques, à commencer par la comptabilité domaniale, sont les passeurs de cette prééminence sociale qui caractérise la noblesse, malgré sa physionomie bariolée. Par ailleurs, allant de pair avec ce « savoir-être » noble sanctionné par les formules, un véritable « savoir-vivre » noble se développe. L'architecture se fait l'écho de ce discours autour d'une noblesse revendiquée, fantasmée, héritée ou consolidée. Le « savoir-vivre » noble se diffuse dans plusieurs sphères et se mesure par exemple à l'aune de la gestion de l'hôtel seigneurial, notamment en matière de réception. Or, si la noblesse a des contours parfois mouvants, la société savoyarde demeure hiérarchisée, du moins voulue comme telle par le prince qui en coiffe la structure. C'est tout particulièrement vrai à l'époque d'Amédée VIII. Le premier duc de Savoie développe ainsi un véritable projet de société et la codification de la noblesse participe de cet ordonnancement dont l'une des formulations se trouve dans la promulgation en 1430 des *Statuta Sabaudie*. Avec notamment l'instauration d'une législation somptuaire touchant en particulier les différents échelons de la noblesse, le prince devient l'artisan de la société. Noble prééminent par excellence, il est un modèle pour les différents lignages aristocratiques qui gravitent autour de lui. Des processus d'imitation princière s'observent ainsi en plusieurs circonstances, notamment dans le cadre des clauses testamentaires, appelant à toujours plus de prodigalité et de magnificence. En somme, le « savoir-mourir » noble constitue un rite de passage et de transmission.

BIBLIOGRAPHIE

ABALLÉA Sylvie (dir.), *Châteaux forts et chevaliers. Genève et la Savoie au XIV^e siècle*, Lausanne, Favre, 2016.

- BILLORÉ Maïté, *De gré ou de force. L'aristocratie normande et ses ducs (1150-1259)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.
- CASTELNUOVO Guido, *Ufficiali e gentiluomini. La società politica sabauda nel tardo medioevo*, Milan, Franco Angeli (Dipartimento di Storia dell'Università di Torino, 8), 1994.
- CASTELNUOVO Guido, « Les noblesses et leurs pouvoirs dans les Pays de Savoie au Moyen Âge », dans MESSIEZ Maurice (dir.), *Noblesses en Savoie, L'Histoire en Savoie*, 132-133, 1998-1999, p. 9-82.
- CASTELNUOVO Guido, « Un idéal nobiliaire dans la Savoie du xv^e siècle : la Chronique de la Maison de Challant », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, t. 117, 2, 2005, p. 719-779.
- CHAUBET Daniel (éd.), *La Chronique de Savoye de Cabaret*, Chambéry, Éditions Comp'Act, 2006.
- DEMOTZ Bernard, *Le comté de Savoie du XI^e au XV^e siècle. Pouvoir, château et État au Moyen Âge*, Genève, Slatkine, 2000.
- FOL Michel, « À la table des morts. Repas funéraires, solidarités épulaires et économie du salut en Savoie au temps de la religion flamboyante (vers 1330-vers 1561) » dans FOL Michel, SORREL Christian et VIALLET Hélène (dir.), *Chemins d'histoire alpine. Mélanges dédiés à la mémoire de Roger Devos*, Annecy, Les Amis de Roger Devos, 1997, p. 59-128.
- GUICHENON Samuel, *Histoire de Bresse et de Bugey*, Lyon, Jean-Antoine HUGUETAN et Marc-Antoine RAVAUD, 1650.
- GUILLERÉ Christian et GAULIN Jean-Louis, « Des rouleaux et des hommes. Premières recherches sur les comptes de châtelainies savoyards », *Études savoisiennes*, 1, 1992, p. 51-108.
- KERSUZAN Alain, *Défendre la Bresse et le Bugey. Les châteaux savoyards dans la guerre contre le Dauphiné (1282-1355)*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon (Collection d'histoire et d'archéologie médiévales, 14), 2005.
- LE DESCHAULT de MONREDON TERENCE, *Le Décor peint de la maison médiévale. Orner pour signifier en France avant 1350*, Paris, Picard, 2015.
- LEMONDE Anne, « Les principautés alpines occidentales de la fin du Moyen Âge (Savoie, Dauphiné, Provence). Étude comparée », *Histoire des Alpes*, 10, 2005, p. 187-202.
- RIPART Laurent, « Sociabilité aristocratique et religion princière. L'exemple des ordres princiers de chevalerie savoyards (milieu XIV^e-milieu XV^e siècle) », dans PARAVY Pierrette et TADDEI Ilaria (dir.), *Les lieux de sociabilité à la fin du Moyen Âge. Journées d'études des 19-20 avril 2002*, Grenoble, CHRIPA (Cahiers du CRHIPA, 9), 2006, p. 75-91.
- SIROT Élisabeth, *Noble et forte maison. L'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales du milieu du XII^e au début du XVI^e siècle*, Paris, Picard, 2007.
- SIROT Élisabeth, « Les modèles princiers et leur imitation dans le milieu seigneurial en territoire genevois et savoyard (XIV^e-XV^e siècle) », dans *Aux marches du Palais. Qu'est-ce qu'un palais médiéval ? Données historiques et archéologiques, actes du VII^e Congrès international d'Archéologie Médiévale (Le Mans-Mayenne 9-11 septembre 1999)*, Caen, Société d'Archéologie Médiévale, 2001, p. 113-122.

NOTES

1. Archives départementales de la Savoie (désormais Arch. Dép. de la Savoie), SA 14184, compte de Humbert de La Porte du 26 février 1358 au 12 mars 1361 (exclu), 1^{ère} peau.

2. *La Chronique de Savoie de Cabaret*, éd. D. Chaubet.
3. C. Guilleré et J.-L. Gaulin, « Des rouleaux et des hommes. Premières recherches sur les comptes de châtelainies savoyards », p. 51-108.
4. B. Demotz, *Le comté de Savoie du XI^e au XV^e siècle. Pouvoir, château et État au Moyen Âge*, p. 61.
5. Sur la lutte entre Dauphiné et Savoie, voir tout spécialement A. Kersuzan, *Défendre la Bresse et le Bugey. Les châteaux savoyards dans la guerre contre le Dauphiné (1282-1355)*. Sur le Dauphiné, voir les nombreux travaux d'Anne Lemonde qui font autorité et qui ont permis un renouvellement méthodologique et historiographique. Pour une mise en perspective comparatiste stimulante des principautés alpines, voir en tout premier lieu Ead., « Les principautés alpines occidentales de la fin du Moyen Âge (Savoie, Dauphiné, Provence). Étude comparée », p. 187-202.
6. Dans plusieurs textes dont l'enjeu est agraire, on trouve une opposition entre le *planum* (le plan, à savoir le fond de vallée) et les *montes*, à savoir les montagnes au sens ici d'alpage, avec toute la dimension temporaire que cela implique dans les cultures et l'habitat.
7. M. Billoré, *De gré ou de force. L'aristocratie normande et ses ducs (1150-1259)*, p. 33 : « Dans la société médiévale, le noble jouit d'une certaine notoriété, ce qui rappelle la racine latine du mot *nobilis* : *noscere*. La noblesse est donc une affaire de prestige et d'identification sociale, ce qui explique que les aristocrates, petits et grands, emploient et paient poètes et jongleurs pour flatter leur réputation ».
8. Guido Castelnuovo mentionne notamment une lettre d'anoblissement de 1439 en faveur d'un certain Humbert Masset, bourgeois de Rossillon, comme étant l'un des premiers exemples : G. Castelnuovo, « Les noblesses et leurs pouvoirs dans les Pays de Savoie au Moyen Âge », p. 24.
9. Voir entre autres L. Ripart, « Sociabilité aristocratique et religion princière. L'exemple des ordres princiers de chevalerie savoyards (milieu XIV^e-milieu XV^e siècle) », p. 75-91.
10. Arch. Dép. de la Savoie, SA 182 et SA 185.
11. Nombreux exemples dont celui de Jean Martin *junior* et de son testament de 1420 dans : M. Fol, « À la table des morts. Repas funéraires, solidarités épulaires et économie du salut en Savoie au temps de la religion flamboyante (vers 1330-vers 1561) », p. 59-128.
12. Arch. Dép. de la Savoie, SA 12695.
13. Comme on le voit dans un compte de Samoëns de 1355 (Arch. Dép. de la Savoie, SA 14373). Aymon de Challant est parfois qualifié également de « familier du seigneur », notamment dans un compte de la châtelainie de Montjoie rendu en 1356. Le compte est rendu à Chambéry « *presentibus dominis Aymone de Chalant et Guillelmo boni familiaribus domini per Guiffredum Vethone de Chamberiaco clericum domini* » (Arch. Dép. de la Savoie, SA 14001). D'autres membres de la famille de Challant exercent de hautes responsabilités à la cour de Savoie ; citons simplement les figures d'Antoine et Boniface de Challant, chancelier et maréchal de Savoie. Sur les trajectoires politiques et administratives des Challant, plusieurs éléments dans : G. Castelnuovo, *Ufficiali e gentiluomini. La società politica sabauda nel tardo medioevo*.

14. Cabaret passe notamment sous silence la difficile campagne de soumission du Faucigny en vertu du traité de Paris de 1355.
15. *Chronique de Cabaret*, p. 280.
16. *Ibid.*, p. 220 notamment.
17. G. Castelnuovo, « Un idéal nobiliaire dans la Savoie du xv^e siècle : la *Chronique* de la Maison de Challant », p. 719-779.
18. Archives départementales de la Côte-d'Or (désormais Arch. Dép. de la Côte-d'Or), B 10458, fol. II v^o « [...] *Isto tempore et anno precedenti fuit comes sabaudie vicarius ecclesie et guerram fecit contra milanenses tamen non obtinuit sed vastavit grandas summas aureas et plures nobiles item istis temporibus Rex Francie expellit omnem potestatem anglicorum a toto regno Francie et Recuperavit totam vasquoniam, equitante capitano pro rege francie quodam valente milite de Britania vocato Bertrando de Claquin [...]* ».
19. B. Demotz, *Ibid.*, p. 403.
20. Guillaume Martin, *domicellus* de son état, est ainsi condamné à 8 sous genevois pour une bagarre avec Antoine Dalerii (Arch. Dép. de la Savoie, SA 14185, compte de Humbert de La Porte, châtelain de Sallanches, du 18 mai 1360 inclus au 15 mars 1361 exclu, 4^{ème} peau).
21. C'est particulièrement édifiant dans le cas de la « maison forte » de Sallenove, dominant la confluence des petites et grandes Ussets. L'emprise spatiale est importante et l'habitation de ce lignage d'origine chevaleresque revêt « l'allure d'une véritable résidence princière », avec « un ensemble comprenant trois grosses tours quadrangulaires flanquant deux vastes corps de logis » (É. Sirot, *Noble et forte maison. L'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales du milieu du xii^e au début du xvi^e siècle*, p. 50-51). Par ailleurs, bien entendu, le statut de la demeure peut être différent de celui du détenteur.
22. Voir la récente somme de T. Le Deschault de Monredon, *Le décor peint de la maison médiévale. Orner pour signifier en France avant 1350*.
23. Voir en dernier lieu le catalogue de l'exposition tenue à Genève du 7 octobre 2016 au 19 février 2017 qui lui consacre une partie et un fac-similé : S. Aballéa (dir.), *Châteaux forts et chevaliers. Genève et la Savoie au xiv^e siècle* ; voir notamment les notices de T. Le Deschault de Monredon.
24. S. Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*, continuation 3^e partie, p. 231.
25. Arch. Dép. de la Côte-d'Or, B 8240, fol. 177.
26. É. Sirot, « Les modèles princiers et leur imitation dans le milieu seigneurial en territoire genevois et savoyard (xiv^e-xv^e siècle) », p. 113-122.
27. La titulature peut osciller mais on trouve parfois même dans les actes en latin cette terminologie princière. Ainsi, en 1405, dans une lettre à Perceval de La Baume, bailli de Bresse et de Montagne, Pierre Liatod, proche conseiller du sire de Thoire-Villars et de son épouse s'intitule « *consiliarius magnifici et potentis principis domini humberti domini de thoyre et de villars* » (Archives nationales, P 1393², cote 938 quater). Un autre exemple de cette volonté d'affirmation princière est donné par l'incipit du cartulaire du sire déjà cité (Arch. Dép. de la Côte-d'Or, B 10458). Humbert de Thoire-Villars utilise le verbe fort de « régner » pour se placer comme maître en ses terres (« *domino Humberto domino de Thoire et de Vilars Regnante cum domina Maria de Gebenna eius consorte* »).

RÉSUMÉS

Dans le cadre d'une réflexion sur la noblesse médiévale, ses contours plus ou moins mouvants et ses représentations dans l'arc alpin, il conviendra de s'interroger sur ce que l'on peut appréhender comme étant un véritable « savoir-être noble ». L'étude portera sur les différents éléments de transmission de ce savoir et s'appuiera tout particulièrement sur les archives de la principauté savoyarde suivant une approche plurielle incluant les sources pragmatiques (spécialement la comptabilité domaniale, bien mise en valeur par les travaux de Claude Guilleré et de Jean-Louis Gaulin) et littéraires. L'examen des chroniques comme celle de Cabaret, permet de repérer certains canaux de diffusion d'un véritable idéal nobiliaire. Le « savoir-être » noble s'accompagne alors d'un « savoir-vivre » noble passant par la réalisation de demeures dignes du rang que l'on tient ou que l'on espère tenir ainsi que par la gestion raffinée de l'hôtel seigneurial.

AUTEUR

FLORENTIN BRIFFAZ

Doctorant contractuel en Histoire médiévale, Université Lumière - Lyon II, CIHAM - UMR 5648